

REVUE

DU

TOURING CLUB DE BELGIQUE

et Bulletin Officiel.

Chèques postaux : 118.900.

44, rue de la Loi, 44 — Bruxelles

Téléphone : 11 94 35.

Rédacteur en chef : LOUIS LECONTE,
Vice-Président.

SOCIÉTÉ ROYALE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF.

Cotisation annuelle : fr. 14.50
Revue de luxe : suppl. de fr. 15

ORGANE BIMENSUEL

Cotisation de famille : fr. 4.25
sans la Revue du T. C. B.

SOMMAIRE :

Le Château et le domaine de Franc-Waret (O. Petitjean) . . . 97
Le Château féodal de Beersel (R. Pelgrims) . . . 103

La Salm (Louis Timmermans) . . . 107
Les Îles Canaries (Marguerite Dossogne) . . . 108

Nos vieilles demeures seigneuriales.

Le Château et le domaine de Franc-Waret.

LA commune de Franc-Waret est située, à onze kilomètres et demi au nord-est de Namur, sur la grand'route qui relie cette dernière ville à l'important nœud de communications de Hannut en Hesbaye. Par son aspect général, par son relief accidenté et varié, par ses assises de calcaire mosan, la contrée se présente comme une portion détachée du Condroz par le profond sillon de la Meuse. Elle se différencie ainsi nettement du plateau de la Hesbaye, à laquelle elle confine vers le nord et le nord-est.

Tandis que la Meuse namuroise coule à environ 90 mètres au-dessus du niveau de la mer, l'altitude moyenne dépasse 200 mètres aux environs de Franc-Waret et, notamment, au point culminant qu'occupe, un peu à l'est de cette dernière localité, le fort de Marchovelette. Aussi, en dévalant vers le grand fleuve, distant à peine de cinq kilomètres, les ruisseaux ont dû se creuser de profonds vallons, dont les flancs, souvent escarpés, sont couverts de grands bois. Le terrain mouvementé, fort propice à la chasse, abondant en sites agréables, est de ceux que choisissaient volontiers, aux siècles anciens, les seigneurs désireux de se constituer de vastes et beaux domaines. C'est là une remarque qui s'applique aussi au Condroz tout proche.

Le nom de Waret, à l'étymologie duquel nous ne nous attarderons pas, semble avoir désigné, très anciennement, tout le plateau qu'étaye la falaise rocheuse de Marche-les-Dames, bien connue des touristes par ses aiguilles effilées et sculptées par l'érosion. On compte, en effet, dans le canton, plusieurs localités du même nom : Waret-la-Chaussée, assez loin vers le nord, Ville-en-Waret, un peu au sud, Franc-Waret au centre, enfin, Petit-Waret et Waret-l'Evêque dans l'est. Le qualificatif qui distingue Franc-Waret indiquerait peut-être bien qu'il y eut, à cet endroit, dans le lointain moyen âge, une terre franche, indépendante de la hiérarchie féodale, une sorte d'alleu, donc, ne relevant d'aucun suzerain.

Cette hypothèse expliquerait le silence gardé, à son propos, par les registres du Souverain Bailage namurois. Les mutations de seigneuries féodales sont, d'ordinaire, soigneusement consignées dans ces vieux livres qui remontent jusqu'au XII^e siècle. Or, dans son ouvrage sur les fiefs du Namurois, l'archiviste Stan. Bormans ne mentionne, parmi ces actes — parmi ces « reliefs » féodaux —, aucune mutation de la seigneurie de Franc-Waret, avant l'avènement des barons — plus tard comtes — de Groesbeek, en 1639. Les nouveaux proprié-

taires jugèrent, sans doute, utile d'authentifier leurs titres de propriété, à une époque où cette authentification n'impliquait plus la subordination féodale.

Il y avait cependant, avant les Groesbeek, un important domaine et une résidence seigneuriale à Franc-Waret. S'il en avait été autrement, les terres de ce domaine auraient dû être détachées d'autres seigneuries, lors de la création de la propriété par les Groesbeek. Et de telles mutations, intéressant 800 hectares et tout un village, auraient sûrement laissé des traces dans les documents d'archives.

D'autre part, on voit encore, à l'angle nord-ouest du manoir actuel, une intéressante tour ronde, qui, avec les larges douves, est un reste d'une demeure seigneuriale du moyen âge.

Une tradition orale, que nous avons recueillie au village de Franc-Waret sans avoir pu la vérifier, rapporte que la seigneurie fut acquise et le domaine organisé, sous Charles-Quint, par un membre de la famille des barons de Groesbeek. Cette vieille maison des Pays-Bas, dont la seigneurie se trouvait alors à Curange-lez-Hasselt, donna, à Liège, un prince-évêque, Gérard de Groesbeek, élu en 1563, créé cardinal, par Grégoire XIII, en 1578, et mort en 1580. Ce prélat est cité parmi les meilleurs souverains de l'Etat liégeois et son élévation au cardinalat justifie pleinement ce jugement de l'histoire.

Ce fut, notamment, le cardinal prince-évêque de Groesbeek qui proclama la neutralité perpétuelle de la principauté de Liège.

Ce serait avec l'appui, si pas l'intervention, du souverain liégeois qu'un neveu de ce dernier aurait constitué le domaine de Franc-Waret. Il y a, cependant, quelque difficulté à concilier les dates, puisque Charles-Quint, sous lequel, d'après la tradition, un Groesbeek a acquis Franc-Waret, abdiqua en 1555 et mourut en 1558, alors que l'avènement du prince-évêque Gérard de Groesbeek, au trône de Liège, se fit en 1563. On peut supposer que l'acquisition eut bien lieu avant l'intronisation du prélat, mais que celui-ci arrondit le domaine, l'érigea en seigneurie reconnue ou, tout au moins, obtint cette érection des Souverains des Pays-Bas. Il y eut sûrement, à cette époque, une transformation dans le statut juridique de Franc-Waret, puisque la seigneurie fut relevée, pour la première fois, en 1639, selon les règles féodales, par le baron Paul-Jean de Groesbeek, chanoine de Saint-Lambert à Liège et archidiacre du Condroz; cet ecclésiastique était, vraisemblablement, le neveu du cardinal.

Bormans mentionne ce premier relief, ainsi que deux autres de 1672 et 1675, dont les auteurs sont encore des membres du clergé liégeois, barons de Groesbeek tous deux. Le premier seigneur laïc fut Jacques-François, second fils du comte de Groes-

beek et héritier du chanoine Paul-Jean de Groesbeek, grand-prévost de Liège; il prit possession de la seigneurie, le 9 octobre 1686, et, sans doute, était-il encore fort jeune, car les formalités furent accomplies, à sa place, par son père.

Le comte Jacques-François de Groesbeek agrandi, de quelque manière, ses propriétés, car, à sa mort, en 1744, son fils et successeur, le comte François-Albert, fait relief, non seulement de la seigneurie de Franc-Waret et Gelbressée, mais encore de celle de Roly-lez-Mariembourg. Cette dernière propriété appartient toujours à la famille des actuels châtelains de Franc-Waret.

Le comte François-Albert vivait encore en 1792. En cette année, son parent, François Pontiau, comte d'Harscamp, lui légua, à lui et à la comtesse sa sœur, Fernelmont, Bierwart, Otreppe, Noirmont et le bois de Boninne, à la condition qu'après leur mort respective, Fernelmont reviendrait au comte de Croix, qui était leur petit-fils et arrière-neveu (1). Le reste de l'héritage, c'est-à-dire Bierwart, Otreppe et Noirmont, qui formaient la moitié orientale du domaine d'Harscamp, devait être — et fut — alors dévolu à un autre parent du testateur, le comte de Brias.

Le comte François-Albert de Groesbeek n'avait, en effet, qu'une fille, qui avait épousé un marquis de Croix, d'une illustre maison française, dans laquelle le premier-né porte le titre de comte, en attendant de prendre, à la mort de son père, celui de marquis. L'héritage du comte d'Harscamp — c'est-à-dire la moitié occidentale du domaine de ce dernier — porta à 1.600 hectares, l'étendue de la seigneurie de Franc-Waret.

Les marquis de Croix avaient pris du service par delà les Pyrénées, où ils semblent avoir accompagné le petit-fils de Louis XIV, lorsqu'il ceignit, sous le nom de Philippe V, la couronne de Charles-Quint et fonda la dynastie des Bourbons d'Espagne. On montre encore aujourd'hui, dans le grand hall du château, à Franc-Waret, le portrait de Charles-François, marquis de Croix, grand d'Espagne, vice-roi du Mexique, né en 1703, mort à Valence, en 1786, et celui du « senor don Theodoro, caballero de Croix, commandeur de l'Ordre teutonique, grand d'Espagne, lieutenant général gouverneur de la Californie, vice-roi du Pérou et du Chili, colonel des Gardes-Wal-lonnes » (2).

(1) Stan. Bormans. *La famille des comtes d'Harscamp*. — Le comte François-Pontiau d'Harscamp avait épousé une jeune fille de la bourgeoisie d'Aix-la-Chapelle, Isabelle Bruneel. Après ce mariage, qui était une mésalliance fort critiquée, il s'en fut résider en Hongrie, où, comme nos provinces, faisait partie des Etats de Marie-Thérèse. Trois enfants naquirent de cette union : une fille qui mourut à six ans et deux fils qui furent emportés, en même temps, par la petite vérole, à l'âge respectif de 10 et de 12 ans. Restée veuve, Isabelle Bruneel, comtesse d'Harscamp, fonda, à Namur, le célèbre « Hospice d'Harscamp », où sort admis, dans une retraite aimable, les vieillards éprouvés par des revers de fortune. La statue de la donatrice s'y voit encore et un boulevard de Namur porte son nom.

(2) Inscriptions figurant sur les cadres. On conserve, dans les archives du château, les clés en or de la ville de Lima, capitale du Pérou, que le vice-roi a rapportées d'Amérique.

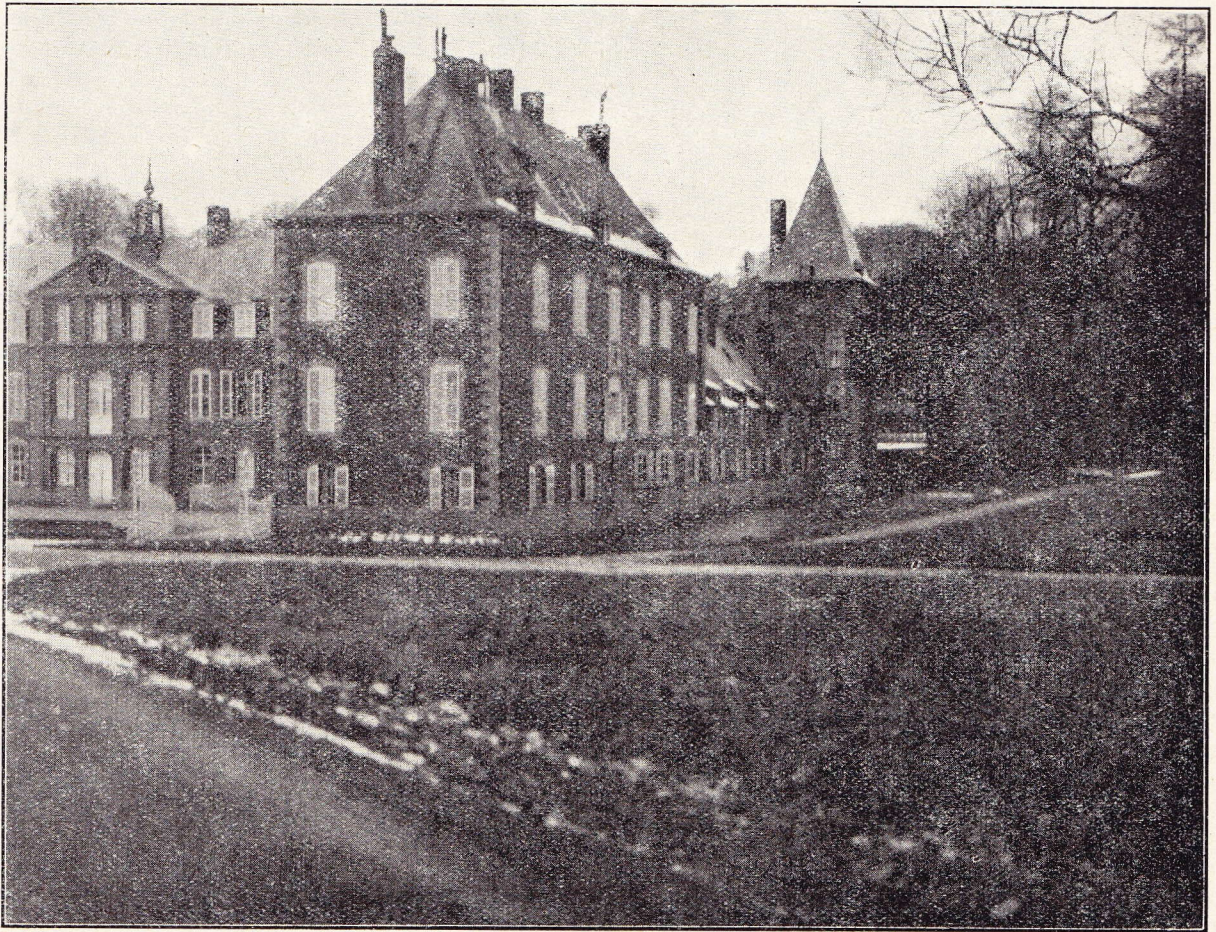
En raison, sans doute, de la nationalité espagnole — nationalité de fait, si pas juridique — des propriétaires de Franc-Waret et aussi parce que ces seigneurs, résidant à l'étranger, ne pouvaient être considérés comme des émigrés, la Révolution française ne confisqua ni ne nationalisa le domaine de Franc-Waret.

Vers 1860, la dernière descendante de cette branche, la marquise de Croix épousa le comte d'Andigné, de la grande famille angevine de ce nom (1).

*
**

un parc de 120 hectares et sept grosses fermes. Cette superbe propriété s'étend sur 9 kilomètres de l'est à l'ouest; sa largeur, du nord au sud, atteint, à certain endroit, 4 kilomètres. Il est réparti sur le territoire de sept communes différentes : Franc-Waret, Gelbressée, Vezin, Hingon, Marchovelette, Noville-les-Bois et Forville. Le nombre des locataires de maisons et de pièces de terre — qui varie constamment — est d'environ 330.

Toutes les maisons de la commune de Franc-Waret, à une ou deux exceptions près — elles sont



Château de Franc-Waret. — Vue d'ensemble.

(Photo O. Petitjean.)

Ces données historiques, dont on nous pardonnera la longueur, étaient nécessaires pour faire comprendre la survivance, fort exceptionnelle dans notre pays, d'un immense domaine de 1.600 hectares d'un seul tenant, dont 400 hectares de bois,

(1) Le chef de cette maison porte le titre de marquis. Le comte d'Andigné, fils de la comtesse, née marquise de Croix, est actuellement conseiller général de Maine-et-Loire. Un de ses ancêtres, le comte d'Andigné, prit part à l'insurrection vendéenne de 1793 et commanda, notamment, le corps de Chouans dans lequel servait Georges Cadoudal. On sait que ce dernier fut exécuté à Paris, en 1804, pour avoir organisé un complot contre Napoléon I^{er}.

Un autre comte d'Andigné, qui avait le grade de général dans l'armée française, fut grièvement blessé à Sedan, en 1870.

La comtesse d'Andigné-de Croix est décédée l'an dernier, nonagénaire.

situées en dehors du bourg — appartiennent au domaine. Celui-ci est donc le seul contribuable foncier de la commune. Comme la maison communale, l'école et l'église font aussi partie de la propriété, c'est le domaine qui entretient ces bâtiments d'utilité générale. C'est plus simple que de payer des impôts pour le dit entretien. On voit par là, cependant, une curieuse survivance, peut-être unique en Belgique, des us et coutumes de l'ancien régime.

Il va de soi qu'une telle étendue de terres est traversée par des routes publiques. L'une de cel-

les-ci est tracée dans le parc même et passe devant le château, le long des douves, sur la façade méridionale. Les touristes, à l'égard desquels, d'ailleurs, il est usé d'une large et intelligente tolérance, surtout quand le château est inhabité, peuvent donc, en tous temps, approcher, aussi près que possible, cette fastueuse résidence et en admirer les vastes et harmonieuses proportions. Nous avons, un soir, à la nuit tombante, suivi cette route : les phares de l'auto se reflétaient dans les prunelles veloutées des chevreuils, qui luisaient comme des escarboucles jumelées ; à l'approche de la voiture, les jolies bêtes, d'un bond gracieux, disparaissaient dans le taillis.

*
**

Le château de Franc-Waret est un vaste ensemble de bâtiments, comprenant la demeure seigneuriale proprement dite et de nombreux communs, dont une partie, détachée du bloc principal, se trouve vers la droite, à flanc d'un léger coteau. Le groupe principal est entouré de larges et profondes douves, qui dessinent un quadrilatère.

Le corps de logis comprend un bâtiment central très long, établi parallèlement à la route, et auquel sont attenantes, à angle droit, deux ailes latérales, également très longues, qui font de fortes saillies vers l'avant et vers l'arrière. Le plan terrier représente ainsi une immense lettre H majuscule ; deux cours séparées par la barre s'inscrivent entre les deux montants de la lettre. Deux ponts fixes munis d'une grille en fer, franchissent la douve, vers la façade antérieure, et donnent accès à l'avant-cour. Un autre pont permet de pénétrer dans la cour postérieure.

Le bâtiment principal — celui qui forme la barre transversale de l'H — montre, vers le chemin public et vers le sud, une longue et sobre façade, dont le style classique s'apparente aux constructions érigées à la fin du règne de Louis XIV. On y distingue trois parties : au milieu, un avant-corps à deux étages, surmonté d'un fronton triangulaire et percé de trois rangées de trois baies chacune — portes au rez-de-chaussée, fenêtres aux étages ; à droite et à gauche, un mur un peu moins élevé avec, de chaque côté, deux rangées de six fenêtres ; il n'y a donc, dans ces deux parties, qu'un seul étage, mais il est surmonté d'un second, sous combles, « à la Mansard », qui est, de chaque côté, éclairé également par six baies, des lucarnes à frontons triangulaires.

Les deux ailes, symétriques, sont de style un peu différent ; les chaînes d'encoignures, en pierre de taille alternées, les trumeaux plus larges, entre les fenêtres, leur donnent un aspect moins uniforme ; et, comme elles sont plus hautes que le bâtiment principal, elles paraissent moins trapues. Elles sont, d'ailleurs, identiques et présentent, l'une et l'autre, vers la route, deux fenêtres au

rez-de-chaussée et à chacun de leurs deux étages. Les nombreuses cheminées, une haute girouette et la cloche du manoir qui, à l'aile orientale, surmontent la toiture, rompent un peu, cependant, la symétrie.

Toutes les portes et fenêtres, tant au bâtiment principal qu'aux deux ailes — on en voit plus de soixante, de la route — sont surmontées d'un arc surbaissé et garnies de contrevents lamellés.

La cour postérieure est plus vaste que l'avant-cour ; elle a la forme d'un carré dont des bâtiments secondaires complètent le pourtour, avec ceux du manoir lui-même. Elle est ainsi disposée comme on le voit habituellement dans les anciennes gentilhommières. Le côté méridional est formé par le bâtiment principal — la barre de l'H. Des côtés est et ouest, des constructions basses prolongent les ailes du château, jusqu'à la rencontre d'une autre bâtisse, longue et peu élevée, qui achève, vers le nord, le pourtour du quadrilatère.

Toutes ces constructions secondaires constituaient, jadis, les communs du château : remises de voitures, écuries, étables, granges, chenil et logement du personnel de l'exploitation agricole. La plupart sont actuellement sans emploi, car, ici comme partout ailleurs, on a, depuis l'avènement de l'auto, qui fit disparaître les chevaux, éloigné tout ce voisinage incommode.

Une tour carrée, à deux étages, de facture apparentée au gothique, occupe l'angle nord-est de la cour postérieure — et par conséquent de l'ensemble du château. C'était, jadis, le donjon, il est coiffé d'une svelte toiture pyramidale, à quatre versants et à base évasée. Près du portail par lequel, à l'angle nord-ouest, on accède à cette cour, après avoir franchi le pont des douves, on voit une très vieille tour ronde, de style militaire médiéval, dont nous avons déjà parlé.

Ces communs, ces tours et ces locaux agricoles sont de beaucoup plus anciens, en général, que le manoir proprement dit. Ils ont, vraisemblablement, appartenu à la demeure seigneuriale primitive, qui existait avant les sires de Groesbeek et que ceux-ci ont démolie, agrandie ou transformée au XVII^e et au XVIII^e siècle. Il semble bien, cependant, que ces modernisations ont conservé, même dans le château proprement dit, quelques parties anciennes, dont, seules, les façades auraient été transformées. Le manteau de la cheminée, dans la grande salle des gardes, au rez-de-chaussée du bâtiment central, porte, en effet, la date de 1577. Et une récente et heureuse restauration de cette salle, avec enlèvement des crépis, a mis en évidence un style qui remonte au XVI^e siècle.

Derrière le château, vers le nord donc, le coteau se relève notablement ; le versant du petit vallon y est couvert de diverses constructions secondaires, qui sont les communs extérieurs du château : on y voit des ateliers de menuiserie et de forge, des

remises de jardinage, des serres et des habitations du personnel ouvrier. Un jardin à la française y est disposé en cinq vastes terrasses étagées. Des portiques à colonnes, des stèles historiées, des socles surmontés de vases et, en été, d'agaves ou de bananiers énormes, décorent les allées et les escaliers des terrasses. Certains chemins sont ombragés par des charmilles de tilleuls centenaires, dont les branches noueuses forment une voûte longue et ininterrompue; d'autres sont bordés d'épaisses haies d'ifs, taillés en forme de murailles; çà et là, ces parois verdoyantes et régulières se relèvent et entourent des salons de verdure où des bancs invitent au repos et à la flânerie.

Toute une esplanade est couverte par le dôme épais et odorant d'une triple rangée de tilleuls bicentenaires. Les arbres fruitiers, les massifs de fleurs et d'arbustes alternent, entre les allées, avec les cultures de légumes variés.

A bon droit, ce jardin, dessiné sûrement par un artiste de l'école de Le Nôtre, passe pour l'un des plus remarquables du pays.

*
*
*

Comme le lecteur s'en doute bien, l'intérieur de cette demeure princière offre, pour l'historien, l'archéologue et l'artiste un puissant intérêt. Il ne peut être question d'en esquisser même une description sommaire : les pages de la *Revue* n'y suffiraient pas et il faudrait, par ailleurs, avoir consacré de longues journées à une étude détaillée de toutes ces curiosités et œuvres d'art.

Nous nous bornerons à signaler, au rez-de-chaussée du bâtiment central, le hall dans lequel un bel escalier, à la double rampe en chêne sculpté, mène à un premier palier — sur lequel s'ouvre la chapelle —, puis se dédouble et conduit, par la droite et par la gauche, au premier étage.

Une galerie réunit, à cette hauteur, les paliers des deux volées : placée face à la chapelle — laquelle, en réalité, se réduit à un simple chœur —, elle permet, aux habitants du château, de suivre les offices.

Au même rez-de-chaussée, vers l'ouest, se trouve l'ancienne salle des gardes dont il a, précédemment, été dit quelques mots déjà. Cette longue et large pièce est couverte d'une voûte en briques nues, dont les arcs surbaissés reposent sur des piliers monolithes. L'énorme cheminée à manteau, où pouvaient flamber des chênes entiers, et quelques bancs de pierre constituent toute la décoration de cet austère local, rétabli dans son aspect primitif (1).

Du côté opposé, vers l'est donc, et toujours au rez-de-chaussée, on traverse successivement deux

pièces affectées, l'une, à la bibliothèque, l'autre, à la garde des archives. On devine quels trésors de documents dorment là, dans les cartons. De vieilles boiseries en chêne historié, de nombreux portraits, dont l'un représente le cardinal-prince-évêque Gérard de Groesbeek, un pavement en petits carreaux de terre cuite, font, de ces pièces, un ensemble ancien d'un vif intérêt.

Le premier étage du bâtiment central est occupé, en sus des appartements de la défunte comtesse, née marquise de Croix, par des salons et des salles à manger, dont le mobilier d'époque est constitué de pièces qu'un musée envierait. Le même étage,



Château de Franc-Waret.
Le donjon et les douves.

(Photo O. Petitjean.)

dans les deux ailes, ainsi que le second, dans tout le château, sont affectés à des chambres ou plutôt à des appartements comprenant, chacun, une anti-chambre, une chambre à coucher et un cabinet de toilette. La disposition ancienne des lits en alcôve a été maintenue partout où elle avait été adoptée aux siècles passés. Chaque appartement possède, on s'en doute, des meubles de style d'un fini et d'un travail inestimables.

Toutes les portes du château — celui-ci comprend plus de cent pièces différentes — sont en chêne massif, décoré de sculptures et de moulures d'époque. De hautes boiseries, dont quelques-unes

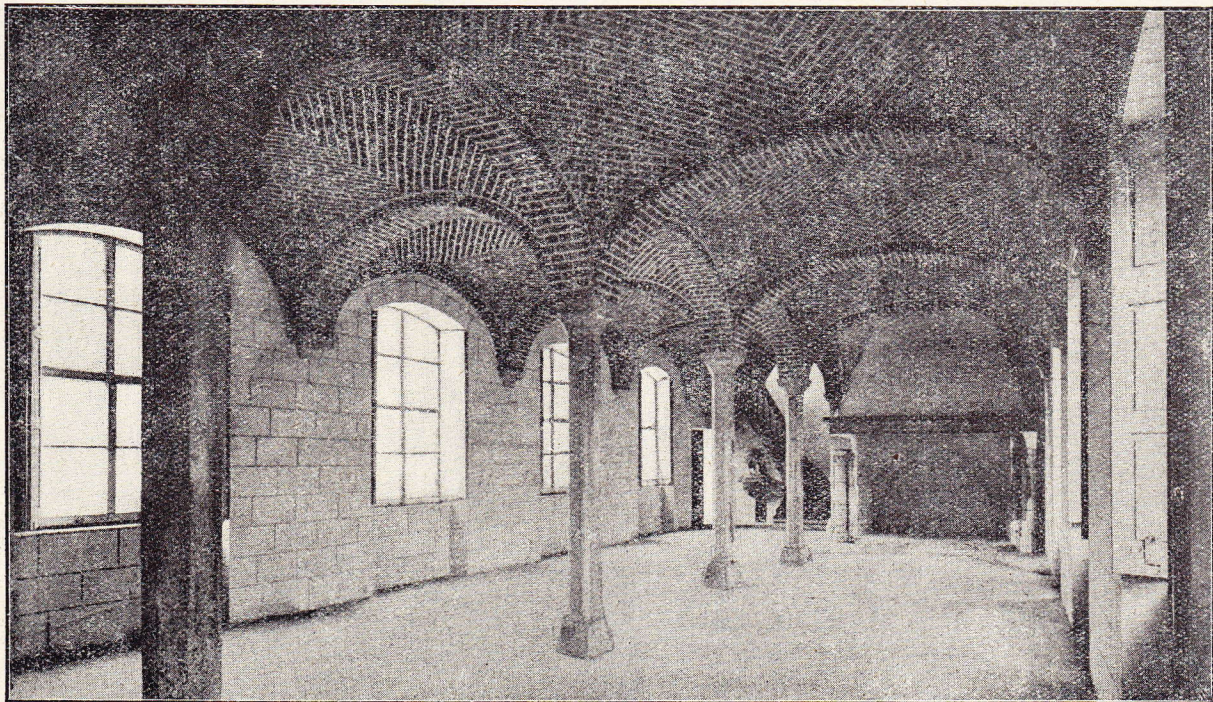
(1) Par les soins du propriétaire actuel et sous l'intelligente direction du régisseur, M. A. Collignon, un ancien « Africain », qui est, en même temps, professeur à l'Université coloniale d'Anvers. Nous remercions chaleureusement M. Collignon de l'accueil aimable qu'il nous a réservé à Franc-Waret.

proviennent du château de Fernelmont — le château du comte d'Harscamp — actuellement inoccupé, lambrissent somptueusement certaines de ces pièces. Dans l'une d'elles, au rez-de-chaussée, on remarque un traîneau en forme de cygne aux ailes déployées : ce véhicule a appartenu à l'impératrice Eugénie.

Les murs de toutes les salles, ceux des corridors, des halls et des galeries y compris, sont ornés d'une profusion inouïe de tableaux. Certains couloirs constituent même d'opulentes galeries de portraits de famille. Le château, on le sait, s'est toujours transmis par voie d'héritage, en ligne directe, depuis quatre siècles. Chaque génération

cabaret de Van Ostade et, surtout, un portrait de Pourbus représentant Charles-Quint, adolescent, revêtu d'une armure étincelante.

Mais les trésors de ce merveilleux ensemble, ce sont, sans contredit, d'admirables tapisseries en point de Bruxelles, exécutées d'après des cartons de Van Orley. La richesse et l'éclat incomparables de leurs nuances, la vie des personnages, la composition des scènes en font des œuvres d'art d'un mérite sans rival. Ces tapisseries mesurent jusqu'à quatre mètres cinquante de largeur et trois mètres cinquante de hauteur. L'une d'elles, qui représente le « Cerf dépecé », est appendue dans la grande salle à manger où elle reflète, en



Château de Franc-Waret. — Salle des gardes.

(Photo. Collection du comte d'Andigné.)

de châtelains a fait appel aux artistes en renom à son époque, pour compléter la série de ces portraits historiques.

De plus, d'innombrables toiles des maîtres les plus illustres depuis le XVI^e siècle ont été réunies par les propriétaires contemporains de ces artistes. L'ensemble constitue un véritable musée qui permet de suivre l'évolution artistique de la peinture, dans nos provinces, depuis quatre cents ans. Il ne peut être question même d'énumérer ces œuvres. Quant à les apprécier, la compétence d'un conservateur de musée serait nécessaire.

Vu leur nombre, d'ailleurs, ces tableaux ont dû être rangés les uns au-dessus des autres et le visiteur pressé risque de passer, sans le remarquer, devant un chef-d'œuvre. Nous sommes tout de même, entre cent autres toiles, tombé en arrêt devant un paysage de Hobbema, une scène de

un chatoiement inouï de teintes, la lumière des vastes fenêtres.

L'église actuelle de Franc-Waret — laquelle fait toujours partie du domaine foncier — mps, sous l'ancien régime, la chapelle du château; sans doute, les habitants du village y remplissaient-ils leurs devoirs religieux, ce qui suffit à expliquer les proportions de ce temple. Bien que vénérable et soigné, celui-ci ne présente pas d'intérêt artistique exceptionnel. On y conserve, cependant, une chasuble ancienne qui a figuré avec honneur, en 1930, à l'Exposition d'art religieux organisée à Namur. Ce vêtement liturgique est compté parmi les plus belles pièces de broderie du pays.

Le parc de Franc-Waret — où le passant,

voit fuir devant lui, des hardes de chevreuils — s'étend sur plus de 120 hectares, entourés d'une clôture; cette superficie est, rappelons-le, celle d'un rectangle de 1.200 mètres de long sur 1.000 mètres de large. Les arbres centenaires y sont, on le devine, entretenus avec des soins religieux. On y voit des hêtres qui mesurent, en bois d'œuvre, jusqu'à 18 mètres cubes; les chênes de 15 mètres cubes y foisonnent.

Les grands bois, d'une superficie totale de plus de 400 hectares prolongent cet immense parc. Ils fournissent au domaine d'excellents matériaux nécessaires à l'entretien du château et des deux ou trois cents maisons de la propriété. Aussi, le domaine a constamment à son service menuisiers, ardoisiers, bûcherons, etc. Ce sont les ateliers de ce personnel que l'on remarque à côté du jardin à la française. On se doute aussi qu'il y a, à Franc-Waret, toute une brigade de gardes-chasses.

On le voit, le domaine de Franc-Waret est une curieuse survivance d'un autre âge. Il faut même, pour retrouver, dans les siècles passés, une organisation domaniale semblable, remonter, par delà l'époque moderne, la période féodale et le haut moyen âge, jusqu'aux temps de l'occupation romaine. Les « villas » que les colons, vétérans des armées des Césars, avaient éparpillées dans nos provinces méridionales possédaient, elles aussi, au service du propriétaire, tout le personnel agricole et industriel, indispensable à l'entretien et à la subsistance de la vaste communauté.

Et cette conclusion, que le touriste emporte d'une visite à Franc-Waret, est, par son étrangeté inattendue, ce qui intéresse peut-être le plus l'époque contemporaine.

O. PETITJEAN.